

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-05-263 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 4.1. Adoption. Règlement 94-604-12 modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique;
- et avec l'ajout des points suivants :
 - o 4.3. Transaction. Arbitrage de griefs;
 - o 4.4. Autorisation. Musiparc.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-05-264 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement concernant les nuisances sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-05-265 TRANSACTION. ARBITRAGE DE GRIEFS.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise monsieur René Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville, une transaction dans le cadre des dossiers d'arbitrage de grief numérotés SCFP-2018-04 et SCFP-2018-09 concernant l'employé matricule 11255, laquelle est attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-05-266 AUTORISATION. MUSIPARC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation adressée à la Commission de la Protection du Territoire agricole concernant le lot 6018362 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande vise le site de l'ancien cinéparc de Mercier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à établir une scène permettant la tenue de spectacle dans le contexte du déconfinement;

CONSIDÉRANT que ce projet respecterait toutes les mesures de santé publique;

CONSIDÉRANT que le lot est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'activité sera temporaire;

CONSIDÉRANT la crise actuelle liée au COVID-19;

CONSIDÉRANT que les principales activités culturelles sur le territoire de Mercier et notamment la fête nationale ont été annulées;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite que des activités culturelles soient offertes aux citoyens de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul endroit où peuvent être exercées ces activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la tenue du projet Musiparc de la société Gestion d'événement Gestev inc. pour la durée du bail intervenu ou à intervenir avec la société Cineplex inc.;
- QUE Ce Conseil appuie le projet présenté à la Commission de la Protection du Territoire agricole par la société Gestion d'événement Gestev inc. concernant le lot 6018362 du cadastre du Québec afin d'y installer une scène permettant la tenue de spectacle dans le contexte du déconfinement, le tout respectant les mesures de santé publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 17 h 41.

La deuxième période de questions a eu lieu à 17 h 41.

2020-05-267 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 42.

ADOPTÉE à l'unanimité